

N
G

Rapport d'activité

SIGERLy

Syndicat de gestion des énergies
de la région lyonnaise



Sommaire

L'interview d'Éric Perez, Président du SIGERLy	6
Les moments forts de l'année	8
Les instances décisionnaires et participatives	12

Nos missions

La distribution d'énergies	14
Les groupements d'achats d'énergie	16
La gestion du parc d'éclairage public	18
La dissimulation coordonnée des réseaux	22
Le conseil en énergie partagé	23
Les énergies renouvelables	28
Le financement de la transition énergétique	30
La mobilité durable	31

Le SIGERLy côté coulisses

Nos équipes en 2023	32
La vie interne	34
La communication	38
Les finances	40

Conception et réalisation :

Direction communication du SIGERLy –
Design graphique mmagdesign - Magali Martel
Maquette Del Norte

Crédits photos : ©Michel Djaoui, ©SIGERLy,
©Ville de Sathonay-Camp, ©Enedis, ©AdobeStock,
©Freepik, ©Marie-Rose Loisy.

Septembre 2024

Le SIGERLy c'est ...

65 communes
et la Métropole de Lyon



950 000
habitant·es



576 km²



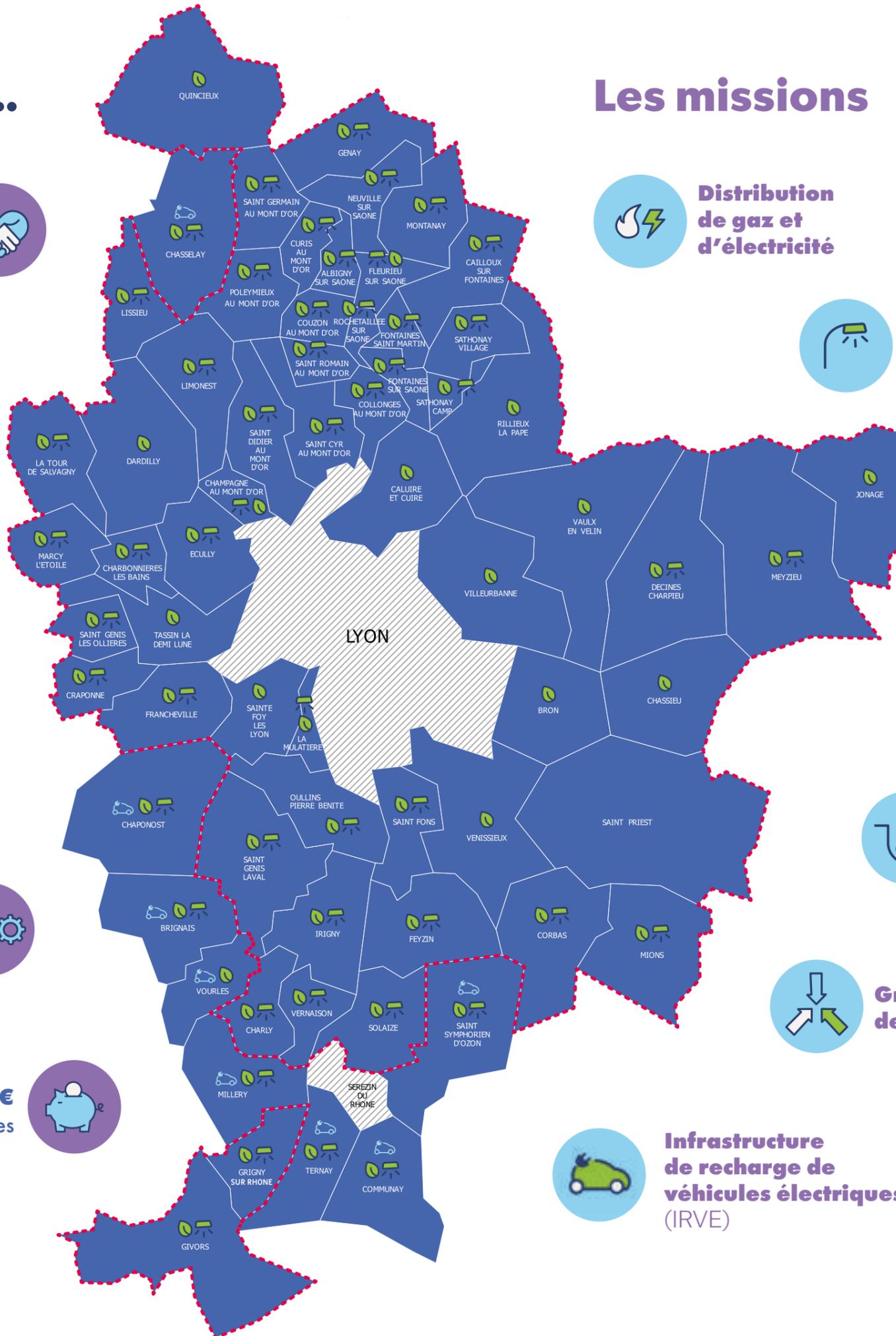
Un syndicat d'énergie
né en **1935**



1 Président et
8 Vice-Président·es
86 délégué·es titulaires
59 agent·es



75,3 M€
de dépenses réelles annuelles



Les missions



Distribution de gaz et d'électricité



Éclairage public



Conseil en énergie partagé



Énergies renouvelables



Dissimulation coordonnée des réseaux



Groupement de commandes



Infrastructure de recharge de véhicules électriques (IRVE)

-  La Métropole de Lyon
-  Communes adhérentes à la compétence Dissimulation coordonnée des réseaux
-  Communes non adhérentes au SIGERLy

L'interview d'Éric Perez, Président du SIGERLy



Année charnière qui marque le milieu du mandat, 2023 a vu de nombreux projets se concrétiser au SIGERLy... dans un contexte où le prix de l'énergie continue de faire peser une menace pour les finances des collectivités. Pour ouvrir ce rapport d'activité, le Président revient sur les éléments à retenir pour 2023.

En janvier, le SIGERLy a commencé à exercer sa compétence IRVE (Infrastructure de recharge de véhicules électriques). Qu'est-ce que cela a impliqué pour le syndicat ?

Face à la décarbonation nécessaire de nos mobilités et aux carences de l'offre de recharge identifiées dans le SDIRVE*, il était essentiel d'aller vite sur ce sujet. Nous avons donc décidé de nous tourner vers un montage privilégiant l'efficacité, l'appel à manifestation d'intérêt (AMI). Il présentait le grand avantage de ne pas demander d'effort financier aux communes.

* Schéma directeur d'infrastructure de recharge de véhicules électriques.

L'autre AMI lancé par le SIGERLy en 2023, photovoltaïque cette fois, présente aussi cette caractéristique...

Oui, le principe est que des opérateurs installent, exploitent et maintiennent des centrales photovoltaïques sur le patrimoine foncier disponible des communes. Ils assument ainsi l'intégralité du risque financier. De l'autre côté, les communes solarisent leurs surfaces inutilisées sans frais. Six opérateurs aux profils variés ont manifesté leur intérêt et c'est désormais aux communes de faire leur choix parmi les offres proposées. Au SIGERLy, nous nous positionnons en tant que tiers de confiance et facilitateur. Je salue d'ailleurs la grande qualité du travail préparatoire qui avait été mené par nos équipes en amont de l'AMI, qui a permis d'établir une liste de surfaces solarisables au potentiel avéré.

L'une des grandes nouveautés de 2023, c'est BATy+. A quels besoins répond ce dispositif ?

Cette offre intégrée propose à la fois un accompagnement technique (via du commissionnement qui sécurise les économies d'énergie) et un accompagnement financier (via des avances remboursables). C'est avant tout ce deuxième volet qui change la donne, car nous pouvons désormais aider financièrement nos communes dans leurs projets de rénovation énergétique

ambitieux. Or, nous avons pu constater que c'est la plupart du temps des raisons économiques qui freinent le développement de tels projets.

Les prix de l'énergie aggravent-ils les difficultés financières que peuvent rencontrer nos communes membres ?

En 2023, de façon globale, nos communes ont été assez préservées concernant les prix du gaz et de l'électricité (sauf pour le marché que nous avons été contraints de relancer en 2022, en pleine crise énergétique). Ce ne sera plus le cas en 2024. C'est pourquoi nous avons décidé de nous mobiliser une nouvelle fois, suite au vœu pour un bouclier tarifaire que nous avons déjà formulé en 2022. Cette fois, nous avons adressé une lettre ouverte au gouvernement pour réclamer des mesures de protection pour les collectivités (voir page 11). Malgré la signature de 50 maires et l'écho médiatique de notre demande, force est de constater que nous n'avons pas été écoutés. Les accompagnements qui avaient été mis en place ont été supprimés et les taxes sur l'énergie rétablies à leur niveau d'avant crise. Deux impasses du gouvernement qui touchent une fois de plus les collectivités.

“ Nous avons adressé une lettre ouverte au gouvernement pour réclamer des mesures de protection pour les collectivités.. ”

Côté travaux d'éclairage public et dissimulation des réseaux, des choses à signaler ?

Je tiens à souligner notre dynamique d'investissement, que nous avons poussée à son maximum au vu du modèle économique du SIGERLy. Nous conservons notre objectif de convertir le plus possible le parc d'éclairage public en led, tout en maintenant le lancement de chantiers de dissimulation des réseaux. Et nous poursuivrons ainsi jusqu'à la fin du mandat !

Éric Perez,
Président du SIGERLy

Les moments forts de l'année



le 26 janvier

Cérémonie des vœux

Après deux années sans célébrer la nouvelle année pour cause de Covid, le SIGERLy a été heureux de convier toutes ses parties prenantes pour une soirée festive. Le syndicat en a profité pour remettre des trophées à trois communes pour leur engagement en faveur de la transition énergétique.



Alipio Vitorio, conseiller municipal de Givors – Guy Barral, maire de Solaize – Eric Perez, Président du SIGERLy – Pascal Waget, second adjoint de Saint-Romain-au-Mont-d'Or.

le 22 février



Nouvelle subvention pour ESF

Les élus du SIGERLy ont renouvelé leur engagement envers Electriciens sans frontières qui œuvre à favoriser l'accès à l'électricité aux populations les plus démunies dans le monde. A cette occasion, Peviani Gianluca, représentant de l'association, est venu donner un éclairage sur les actions d'ESF.

Le 27 septembre, les délégués du SIGERLy ont de nouveau versé une subvention à l'association, afin de soutenir son action suite au tremblement de terre au Maroc.

le 17 mars



Matinale dédiée à la sobriété énergétique

« Vers une sobriété juste, choisie et collective », voici la thématique qui a animé les échanges de cette matinale que nous avons organisée dans notre salle événementielle. Vanina Nicoli, Préfète, secrétaire générale de la préfecture du Rhône, est notamment intervenue en ouverture. Trois tables rondes très riches ont ensuite été proposées.



Cette matinale est à retrouver sur notre chaîne YouTube !

le 4 mai



Signature de la convention Lum'ACTE

Eric Perez, en tant que Président du SIGERLy, et Wilfried Kopec, représentant de la FNCCR, ont signé la convention Lum'ACTE pour donner le coup d'envoi du programme éponyme. Pour rappel, le SIGERLy avait remporté l'appel à projets associé, qui permet de financer 12 SDAL (Schémas directeurs d'aménagement lumière) pour les communes de notre territoire.

En mai

Naissance de BATy +

Avec son nouveau dispositif d'ingénierie technique et financière, le syndicat espère lever les freins à la concrétisation de rénovations énergétiques ambitieuses sur les bâtiments publics de ses communes (voir page 25).





En juin



Lancement de 2 AMI

Le SIGERLy a décidé d'utiliser les appels à manifestation d'intérêt pour deux sujets : la solarisation du foncier disponible de nos communes (voir page 29) et le déploiement de bornes de recharge au sein de huit de nos communes (voir page 31).

La démarche d'AMI photovoltaïque a été approuvée lors du comité du 7 juin.



En octobre

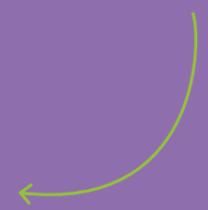


Lettre ouverte au gouvernement

Aux côtés de 50 maires, le SIGERLy a interpellé le gouvernement sur la hausse des prix de l'énergie et de son impact sur les communes. Plusieurs demandes ont ainsi été formulées :

- maintien du bouclier tarifaire tel qu'alors en vigueur ;
- simplification du dispositif « amortisseur électricité » ;
- possibilité pour les communes de moins de 50 000 habitants de recourir aux tarifs réglementés de vente.

De nombreux médias ont relayé cette alerte : BFM Lyon, Lyon Demain, Tribune de Lyon, Radio Scoop, Le Progrès et Lyon Capitale.



le 5 octobre



Fabienne Buccio, Préfète de la région AURA – Vanina Nicoli, Préfète secrétaire générale de la préfecture du Rhône – Eric Perez, Président du SIGERLy.

Congrès de l'AMF 69

Pour la 3^e année consécutive, le SIGERLy était présent au Congrès des maires et des Présidents d'intercommunalités du Rhône et de la Métropole, qui se tenait à Ecully. Un événement incontournable pour rencontrer nos communes membres et nos partenaires.



le 6 décembre



Présentation du bilan de mi-mandat

En amont du dernier comité de l'année, le Président ainsi que les Vice-Présidentes et Vice-Présidents du SIGERLy sont revenus sur la première partie de leur mandat (2020 – 2023).

Les avancées et réalisations ont été présentées, ainsi que les perspectives pour la seconde partie du mandat.



Cette intervention est à retrouver sur notre chaîne YouTube !

Les instances décisionnaires et participatives

Cinq comités sur tout le territoire

Comme chaque année, le SIGERLy a organisé ses comités syndicaux au sein de ses communes membres. Cette année, Craponne, Fleurieu-sur-Saône Communay, Albigny-sur-Saône et Oullins nous ont accueillis. Nous les remercions !



Replay



Nos comités 2023 et les interventions qui les précèdent sont à retrouver sur notre chaîne YouTube !

L'expertise du SIGERLy

La gestion des assemblées est réalisée par le Secrétariat général mutualisé, composé d'une responsable et de cinq agentes, qui assure aussi des missions liées à l'accueil, aux moyens généraux et à la gestion des agendas du Président et de la Directrice générale des services.

Voter... mais aussi apprendre !

En amont de ses comités, le SIGERLy a proposé à ses élus différentes interventions pour creuser certains sujets.

Vincent Briat, responsable affaires publiques de RTE a dressé un bilan électrique de l'année écoulée et présenté « Futurs énergétiques 2050 », l'étude réalisée par RTE qui développe six scénarii différents pour atteindre la neutralité carbone en 2050 (photo).

Sébastien Delmas et Romulad Jobert du Cerema ont de leur côté détaillé aux délégués la méthodologie élaborée en concertation avec le SIGERLy en matière de SDAL (Schémas directeurs d'aménagement lumière).



Les commissions et groupes de travail en 2023



CCSPL - CCPE du 9 juin.

3 CCSPL

La Commission consultative des services publics locaux réunit les membres du Bureau du SIGERLy et les représentants des usagers par l'intermédiaire d'associations sociales, professionnelles et de consommateurs. Elle a pour objectif d'apporter des améliorations au service public de l'énergie, en prenant notamment mieux en compte les attentes des usagers consommateurs.

Les thématiques abordées en 2023 : présentation des comptes rendus d'activité des concessionnaires (CRAC) 2021 et 2022, mobilité durable (Schéma directeur de développement des infrastructures de recharge de véhicules électriques, compétence IRVE, mobilité électrique et gaz, Zone à faibles émissions, plan de mobilité du SYTRAL).



À noter :
la CCSPL du 9 juin sur la mobilité durable a été fusionnée avec la CCPE (Commission consultative paritaire pour l'énergie).

5 commissions générales

Leur objectif est de préparer les projets de délibérations en amont de chaque comité syndical.

À savoir :
Les commissions générales se tiennent avant chaque comité. Leurs membres étudient les projets de délibérations qui seront soumis au vote.

4 CAO

La Commission d'appel d'offres est l'organe consultatif ou de choix dans les procédures d'appels d'offres et de marchés négociés.

Son pouvoir est essentiellement décisionnel au sein du SIGERLy. Elle élimine les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables à l'objet du marché, déclare l'infructuosité d'un appel d'offres et attribue des marchés.

Elles ont porté sur quatre accords-cadres : les illuminations festives, le géoréférencement des réseaux, l'assistance à maîtrise d'ouvrage commissionnement et la maîtrise d'œuvre des travaux de dissimulation des réseaux.

2 groupes de travail Energies renouvelables

Ils ont tous deux réuni les communes ayant participé à notre AMI photovoltaïque. Il s'agissait de discuter du cahier des charges de la consultation des opérateurs et des critères de sélection.

En 2023

chiffres-clés



86 délégués

- 66 communaux
- 20 métropolitains



85 délibérations

- 23 adoptées par le Bureau
- 62 adoptées par le Comité syndical



172 décisions du Président



9 Bureaux décisionnels



5 Comités syndicaux

- 52 % de taux de présence

La distribution d'énergies

Les huit communes rhodaniennes du SIGERLy et la Métropole de Lyon (pour le compte de toutes ses communes sauf Lyon) ont transféré la propriété et la gestion de leurs réseaux de distribution publique d'énergies au syndicat. Garant de la qualité de service à l'utilisateur et de l'énergie distribuée, le SIGERLy contrôle au quotidien l'activité des concessionnaires Enedis et GRDF, qui assurent respectivement l'exploitation des réseaux d'électricité et de gaz.

Concrètement, le syndicat :

- veille au respect des engagements contractuels (vérification des données, suivi des indicateurs...);
- gère les différentes taxes et redevances ;
- s'assure de la bonne gestion patrimoniale (mise à jour des plans de réseaux, immobilisations des ouvrages...).



En 2023

chiffres-clés



2 607 km de réseaux gaz



24 557 chèques énergie distribués



759 707 clients

- 231 459 clients gaz
- 528 248 clients électricité (dont 47 % au tarif réglementé de vente)



7 767 km de réseaux électriques

- 93,3 % du réseau HTA et 78,8 % du réseau BT sont souterrains
- 52,8 km de réseaux électriques renouvelés
- 4,79 km de réseaux électriques renforcés



8 457 GWh d'énergies acheminées sur le territoire

- 4 118 GWh de gaz
- 4 339 GWh d'électricité



753 243 compteurs communicants

- 68 % compteurs d'électricité (Linky)
- 32 % compteurs de gaz (Gazpar)

Contrat gaz avec GRDF :

2020 > 2035

Contrat électricité avec Enedis :

2006 > 2031

La gestion des taxes et redevances pour nos communes membres

La RODP (Redevance d'occupation du domaine public)

Enedis et GRDF acquittent une redevance annuelle en compensation du domaine public qu'ils occupent pour l'exploitation de leur activité. Cette redevance est fixée en fonction de la longueur des canalisations situées sous la voirie communale. Le SIGERLy vérifie cette recette à la place des 51 communes qui ont opté pour ce mode de gestion ; 27 866 € ont ainsi été contrôlés puis perçus en direct par les communes.

L'accise sur l'électricité

Au 1^{er} janvier 2023, le contrôle et l'évaluation de la taxation sur l'électricité ont été réformés. La TICFE (Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité) est devenue l'accise sur l'électricité.

Qu'est-ce qui change ?

Jusqu'alors, le contrôle et le reversement de la TICFE étaient réalisés par le SIGERLy.

Le contrôle de la collecte et l'évaluation de la somme globale sont désormais effectués par les services de l'État. Le SIGERLy, quant à lui, reverse aux communes les sommes dues.

Première année de fonctionnement

En 2023, le SIGERLy a versé des acomptes de l'accise sur l'électricité à ses communes sur la base des montants 2021, dans l'attente d'un rodage de la nouvelle organisation avec les services de l'Etat.

L'accise électricité 2023 s'est élevée à 16 845 241 €.

À noter que 1 325 646 € ont par ailleurs été versés aux communes au titre de la régulation TICFE 2022.



Une intervention sur la précarité énergétique

Le 15 novembre, le Président du SIGERLy a participé au petit-déjeuner de l'AARHSE (Association académique pour la recherche historique et sociologique), dont la thématique était « De la sobriété énergétique aux restrictions d'usage – Les ménages en précarité face à la hausse des prix de l'énergie ».

L'expertise du SIGERLy

Le contrôle des concessions est assuré par un chargé de mission dédié au sein de la direction générale « Transition énergétique » du syndicat.

Les chiffres liés à la distribution d'énergie ont été communiqués par les concessionnaires en juin 2023.



Nos missions

Les groupements d'achats d'énergie

Le processus européen d'ouverture à la concurrence a conduit le SIGERLy à mettre en place, depuis 2014, des groupements de commandes d'achat d'énergies. Ils permettent à ses membres de bénéficier d'une fourniture d'énergie aux prix mutualisés et lissés, tout en profitant d'une qualité de service optimale, avec la garantie d'une procédure maîtrisée ainsi qu'une sécurité juridique et technique.

Une hausse maîtrisée du prix du gaz

Concernant le gaz conventionnel, l'intégralité de l'approvisionnement avait pu être sécurisée avant le début de l'envolée des prix, à l'automne 2021. Le prix de la molécule de gaz dans notre groupement d'achats a donc connu une évolution moyenne contenue à + 14 % en 2023.

Côté biométhane, un prix fixe de la molécule de gaz avait été déterminé pour toute la durée du marché (2021-2023) préservant ainsi les tarifs du groupement d'achats. Toutefois, la hausse des obligations d'économies d'énergie (CEE) imposées aux fournisseurs d'énergie a été répercutée dans le tarif, entraînant une augmentation moyenne de 2 % TTC sur la facture (ce facteur influe aussi sur la hausse du gaz conventionnel).

Marchés électricité : des évolutions hétérogènes

Les 3 nouveaux marchés d'achats d'électricité ont débuté le 1^{er} janvier 2023.

Selon les segments et les lots, la temporalité de lancement des différents marchés a conduit à créer de fortes disparités dans les tarifs, avec un impact très variable selon les membres du groupement (et les marchés auxquels ils participent).

Au sein même de chaque marché et pour un même site, les tarifs unitaires ont connu des écarts inédits. Ainsi, la différence de prix entre les heures pleines en hiver et les heures creuses en été a été très fortement accentuée en comparaison aux valeurs habituelles.

En synthèse, les hausses budgétaires ont été largement maîtrisées pour les sites appartenant aux marchés TotalEnergies et Engie, avec même d'importants gains générés sur l'éclairage public et les sites de plus fortes puissances. En revanche, les sites du marché EDF qui n'ont pas pu bénéficier de la même stratégie d'achat et du même contexte clément ont subi de fortes hausses tarifaires. Pour rappel, le marché EDF a remplacé le lot 100 % énergies renouvelables. Ce dernier a finalement été abandonné devant l'explosion des prix de l'énergie.



Pierre-Alain Millet

5^e Vice-président

Distribution publique d'énergies et relations avec les concessionnaires

« Nous avons pu protéger nos communes d'un marché de l'énergie délirant en 2023, limitant fortement la hausse du gaz et celle de l'électricité. Nous avons par ailleurs permis à de nombreux maires d'interpeller le gouvernement pour demander notamment le retour au tarif régulé de nos communes. Ce sera malheureusement plus difficile en 2024, année où nous avons dû acheter plus cher, mais l'intercommunalité montre la force de la mutualisation face aux marchés spéculatifs. »

Les marchés d'achat d'électricité et de gaz en vigueur en 2023

L'expertise du SIGERLy

La supervision des groupements d'achats d'énergie du SIGERLy est assurée par un chargé de mission dédié au sein de la direction générale « Transition énergétique » du syndicat.

94 membres dont 66 communes

Accord cadre n°1 Sites > 36 kVA

- 82 membres
- 769 points de livraison (= 70,6 GWh)
- titulaire : TotalEnergies
- durée : 2023 - 2025

2 324 sites sont alimentés en électricité verte



Accord cadre n°1 Sites < 36 kVA

- 84 membres
- 5991 points de livraison (= 64 GWh dont 23 GWh associés à l'éclairage public)
- titulaire : Engie
- durée : 2023 - 2025

Accord cadre n°2 Tous points de livraison

- 14 membres
- 95 points de livraison
- titulaire : EDF
- durée : 2023 - 2025

74 membres dont 56 communes

Gaz conventionnel

- 74 membres
- 942 points de comptage (= 74,7 GWh/an)
- titulaire : Gaz de Bordeaux
- durée : 2020 - 2023

100 % biométhane

- 10 membres
- 28 points de comptage (= 1,2 GWh/an)
- titulaire : EDF
- durée : 2022 - 2023



Des mécanismes de protection

En 2023, le gouvernement a mis en place « l'amortisseur électricité », consistant en une prise en charge d'une partie de la facture d'électricité dès lors que le prix de l'électron souscrit dépassait un certain niveau de prix plancher. Cette aide a bénéficié aux membres du groupement du marché EDF, seuls à connaître des hausses de prix importantes.

Par ailleurs, l'Etat a maintenu en 2023 le taux minimal de la taxe TICFE et étendu le « filet de sécurité » qui avaient tous deux été mis en place en 2022.

C'est pour réclamer la pérennisation de ces différents dispositifs en 2024 que le SIGERLy et 50 maires de communes adhérentes au syndicat ont adressé une lettre ouverte au gouvernement fin 2023. Une demande qui n'a pas été entendue.





Nos missions

La gestion du parc d'éclairage public

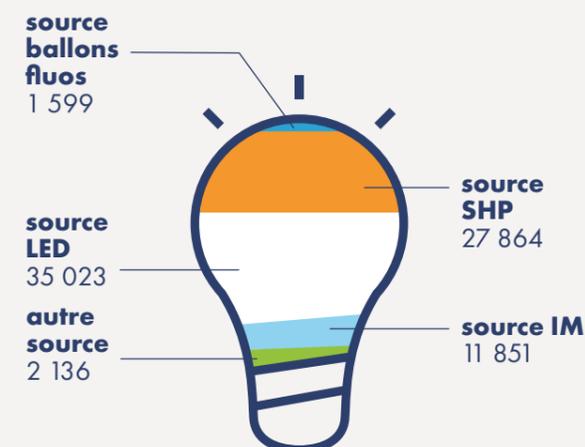
Trouver des solutions équilibrées entre les besoins d'éclairage, les économies d'énergie, la sécurité des usagers et son impact sur l'environnement, telle est la mission du SIGERLy auprès des 52 communes adhérentes à la compétence éclairage public.

Pour cela, le SIGERLy propose l'activation de plusieurs leviers :

- la rénovation des points lumineux ;
- la maîtrise de la temporalité nocturne ;
- la détection de présence ;
- l'ajustement de la température de couleur.

De façon générale, le syndicat préconise l'élaboration de SDAL (Schéma directeur d'aménagement lumière), outil d'aide à la décision et socle d'une politique d'éclairage public pertinente.

Répartition du parc d'éclairage public



Le parc d'éclairage public géré par le SIGERLy est composé à plus de 44 % de LED en 2023, une augmentation de 11 % vis-à-vis de 2022.

En comparaison, la moyenne nationale est de 30 % (source : étude « Les chiffres de l'éclairage » menée par l'Association française de l'éclairage – mars 2024).

Les consommations

1,85 M€ d'achat d'électricité pour une consommation de 23 GWh

294 kWh consommés annuellement par point lumineux en moyenne

En 2023

chiffres-clés



52 communes adhérentes dont 2 nouvelles (Brignais et Saint-Didier-au-Mont-d'Or)



27 communes pratiquent l'extinction totale ou partielle (+ 10 communes vis-à-vis de 2022)



26 communes nous ont confié leurs illuminations festives



2 477 km de voirie éclairée



78 473 points lumineux



Les équipements

2 754 horloges astronomiques

2 615 armoires de commande

171 lampes ballons fluos supprimées

17 communes adhérant à la compétence éclairage public n'ont plus de ballons fluos



Les travaux

459 chantiers liés à l'éclairage public

14,8 M€ mandatés

La maintenance

3 274 interventions de maintenance préventive et curative

2,9 M€ engagés



Les études

15 ont été réalisées par le pôle études

1 SDAL finalisé dans l'année

5 SDAL en cours d'élaboration

6 SDAL programmés



4 416 pannes déclarées dans le SIG

601 visites de nuit



« L'année 2023 a été marquée par la mise en place de la nouvelle organisation de la direction éclairage public et dissimulation des réseaux, ainsi que par la nomination d'un directeur général adjoint en charge de ces compétences. Je retiens également que grâce au programme Lum'ACTE de la FNCCR dont nous sommes lauréats, nous avons pu financer les premiers Schémas directeurs d'aménagement lumière en collaboration avec le Cerema. »

Jean-Philippe Choné

2^e Vice-président
Investissement et patrimoine d'éclairage public

Le partenariat SIGERLy - Cerema prend corps

Suite à l'appel à projets Lum'ACTE, le syndicat et l'établissement public reconnu pour son expertise dans la transition écologique ont mis au point une méthodologie d'élaboration de SDAL (Schéma directeur d'aménagement lumière). Six ont ainsi été conçus au cours de l'année, pour les communes de Francheville (terminé en 2023), Champagne-au-Mont-d'Or, Irigny, La-Tour-de-Salvagny, Charbonnières-les-Bains et Brignais (terminés en 2024).

En savoir + sur le SDAL de Francheville sur notre site, rubrique [Actualités](#).



Accompagner les projets de territoire structurants

En 2023, le nouveau terminus de la ligne B du métro a été inauguré à Saint-Genis-Laval. Conçu comme un pôle multimodal, il a nécessité un profond réaménagement de l'espace public. Le SIGERLy a assuré le volet éclairage public de ce vaste projet mené en coordination avec le SYTRAL, la Métropole de Lyon et la Ville de Saint-Genis-Laval.



Focus sur... Jonage

En 2023, cette commune s'est distinguée pour son investissement en faveur de la rénovation énergétique de son éclairage public.

En effet, Jonage a remplacé 1 065 points lumineux sur 1 604 en seulement un an, atteignant ainsi le **100 % led** ! Les économies d'énergie estimées grâce à ce renouvellement sont de 50 à 70 %.

La rénovation de l'éclairage public s'accompagne d'un abaissement de l'intensité lumineuse :

- de l'allumage jusqu'à 20h : 100% de puissance ;
- de 20h à 23h : 50 % d'abaissement ;
- de 23h à 6h : 70 % d'abaissement ;
- de 6h à l'extinction : 100% de puissance.



▶ Découvrez l'interview de Serge Gerbaut, adjoint en charge de la transition énergétique à Jonage, qui explique la démarche de la Ville en matière d'éclairage public.





Nos missions

La dissimulation coordonnée des réseaux

Outre la valorisation paysagère des communes, l'effacement des réseaux aériens participe pleinement à la sécurisation des ouvrages (tempêtes) et des personnes (poteaux en bordure de route) ainsi qu'à l'amélioration de l'accessibilité.

Le SIGERLy réalise uniquement les travaux en lien avec l'effacement des réseaux électriques. Travaux dont il assure la coordination avec la dissimulation des réseaux d'éclairage public et de télécommunication.

Tous les projets de renforcement (réponse à l'augmentation de la demande en énergie électrique) et d'extension (raccordement d'une habitation, d'un bâtiment, d'un lotissement... au réseau existant) du réseau sont sous maîtrise d'ouvrage d'Enedis.

En 2023

chiffres-clés

49 communes ont bénéficié d'une dissimulation coordonnée par le SIGERLy



62 dissimulations lancées au cours de l'année



15,1 M€ TTC d'investissements cumulés



57 opérations de localisation des réseaux souterrains existants



Des marchés de maîtrise d'œuvre plus avantageux

A la fin de l'année, le syndicat a attribué ses nouveaux marchés de maîtrise d'œuvre concernant la dissimulation des réseaux. Ils s'appliquent aux affaires engagées après le 1^{er} janvier 2024.

Le taux horaire des entreprises diminue en moyenne de 20 % vis-à-vis de l'ancien marché. Cette baisse constituait un enjeu fondamental pour le SIGERLy, en vue d'accompagner ses communes dans le contexte inflationniste, le tout sans baisse de qualité technique.

L'expertise du SIGERLy

La gestion du parc d'éclairage public et la dissimulation coordonnée des réseaux sont réalisées par la direction éponyme au SIGERLy, constituée de quinze agentes et qui s'articule autour de trois services : travaux, bureau d'études éclairage public et maintenance éclairage public.



Nos missions

Le conseil en énergie partagé

Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics est un levier incontournable pour que les communes réussissent leur transition énergétique. C'est aussi indispensable pour qu'elles atteignent les objectifs ambitieux fixés par le Décret tertiaire. C'est pourquoi la direction conseil en énergie partagé du SIGERLy leur apporte son accompagnement à plusieurs niveaux :

- le suivi de leurs consommations et dépenses énergétiques ;
- l'exploitation de leurs installations de chauffage-ventilation-climatisation ;
- la réalisation d'études et de SDIE (Schémas directeurs immobiliers énergétiques) ;
- l'accompagnement technique de leurs projets ;
- la valorisation des CEE (Certificats d'économie d'énergie).

En 2023

chiffres-clés



64 communes adhérentes dont 62 à la nouvelle offre



2 300 bâtiments environ suivis énergétiquement



+ de 107 GWh d'énergies consommées (électricité + gaz)



représentant + de 15 M€ et l'émission de 12,5 tonnes de CO₂



« Cette année a marqué la concrétisation de nombreux projets engagés dès le début du mandat pour accélérer la transition énergétique du territoire, avec des offres d'accompagnement toujours plus intégrées. Les missions flash sobriété et l'accompagnement sur l'effacement pour rationaliser les besoins énergétiques, les audits énergétiques pour identifier les investissements les plus pertinents et BATy+ pour accompagner techniquement et financièrement les projets les plus vertueux. Le développement du photovoltaïque complète cette approche globale avec 52 sites et plus de 6 MWC attendus ! »

Philippe Guelpa-Bonaro
1^{er} Vice-président
Transition énergétique et innovation

Les consommations énergétiques

Bâtiments suivis par le SIGERLY

Sauf réseau de chaleur et énergies stockables (fioul, propane, bois)

Gaz naturel
51% - 44 062 MWh

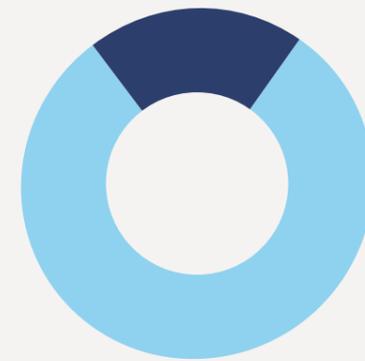
Électricité classique
32% - 27 251 MWh

Électricité verte
16% - 13 811 MWh

Biométhane
1% - 973 MWh



Consommation de l'éclairage public
20% - 21 199 MWh



Consommation des bâtiments
80% - 86 097 MWh



BATy+ : un dispositif d'ingénierie technique et financière innovant

Lever les freins aux rénovations énergétiques ambitieuses sur le patrimoine communal : c'est l'objectif de BATy+, lancé mi-2023 par le SIGERLY.

Ce dispositif est constitué :

- d'un accompagnement technique à la rénovation globale (une assistante à maîtrise d'ouvrage de type commissionnement, une démarche qualité qui permet de sécuriser les économies d'énergie) ;
- d'un accompagnement financier (versement d'une avance remboursable pouvant aller jusqu'à 500 000 € si l'économie d'énergie visée est supérieure à 50 %).

Appuis externes

Un marché d'achat de prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de commissionnement a été passé par le SIGERLY en 2023. Une partie de cette AMO sera financée par une subvention décrochée auprès de l'ADEME qui s'élève à 150 000 €.

Une démarche qui intéresse

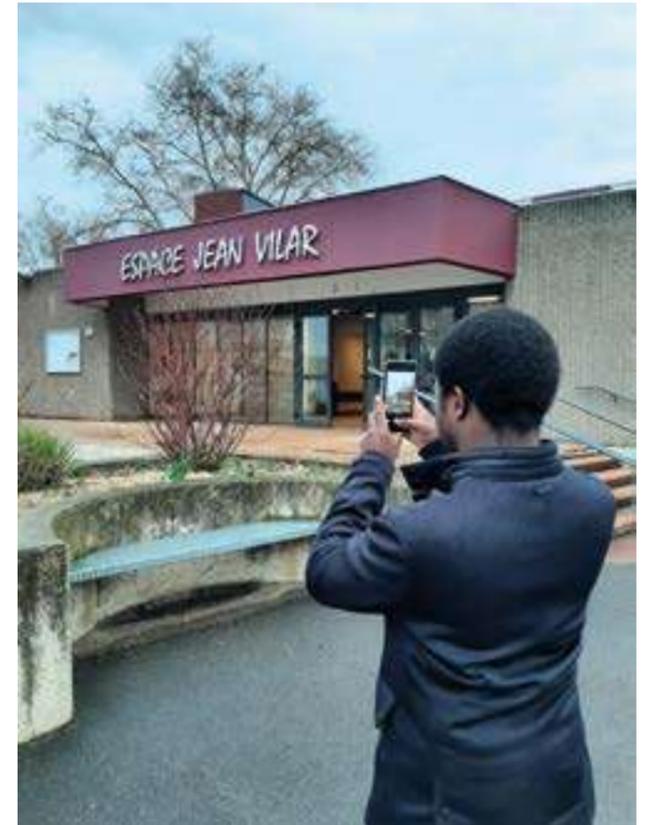
Les équipes du SIGERLY ont eu l'occasion de présenter le dispositif BATy+ à plusieurs reprises en 2023 :

- le 5 octobre lors d'une journée AFL (Agence France Locale) et CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale) à Lyon ;
- le 8 novembre, au cours du forum Energy Time City en région parisienne ;
- le 9 novembre, pendant la rencontre nationale du réseau CARTE (Communauté des animateurs de réseaux tertiaire énergie) à Paris.

Un premier SDIE finalisé

Neuville-sur-Saône est la première commune du SIGERLY à s'être dotée d'un Schéma directeur immobilier énergétique. S'appuyant sur un audit multi-critères (pas seulement énergétique), le SDIE propose plusieurs scénarii de gestion du patrimoine communal et détaille une stratégie sur le long terme, priorisant les réalisations.

Le SDIE de Neuville-sur-Saône portait sur 19 bâtiments et a bénéficié d'un financement dans le cadre de l'appel à projets SEQUOIA 3 (programme ACTEE de la FNCCR). Trois autres SDIE ont été lancés en 2023 (Brignais, Chaponost, Sathonay-Camp).



Conduite de l'audit nécessaire à l'élaboration du SDIE de Neuville-sur-Saône. Bureau d'études : tbMaestro.

Les dépenses énergétiques

Bâtiments suivis par le SIGERLY

Sauf réseau de chaleur et énergies stockables (fioul, propane, bois)

Électricité classique
43% - 5 797 300 €

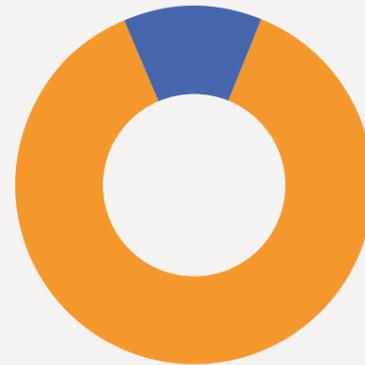
Électricité verte
36% - 4 877 595 €

Gaz naturel
20% - 2 752 701 €

Biométhane
1% - 90 998 €



Dépenses de l'éclairage public
12,5% - 1 945 846 €



Dépenses des bâtiments
87,5% - 13 518 594 €

Les installations CVC

(Chauffage – ventilation - climatisation)

30 contrats d'exploitation suivis
pour 44 communes dont 3 en groupement

2 rénovations de chaufferies accompagnées
(rédaction du cahier des charges, suivi de chantier)



Les études et diagnostics



41 études thermiques portant sur 141 bâtiments dont 14 réalisées en interne

4 analyses de projets
(des études d'esquisse à la phase projet)

1 instrumentation

Effacement électrique

Le SIGERLy lauréat d'Eff'ACTE

Grâce à cet appel à projet du programme ACTEE de la FNCCR, des audits portant sur l'effacement électrique de sept bâtiments publics tertiaires (présélectionnés par la direction CEP pour leur probable potentiel), ont été financés à hauteur de 50 %. Quatre communes en ont bénéficié : Villeurbanne, Meyzieu, Caluire-et-Cuire, Décines-Charpieu.

Ces audits ont permis d'établir un potentiel d'effacement et une puissance valorisable pour chacun des bâtiments.

Suite pour 2024 : le SIGERLy va proposer aux communes de référencer ces bâtiments sur GoFlex. Cette plateforme nationale met en relation les acteurs du bâtiment tertiaire prêts à effacer leurs consommations avec les agrégateurs et opérateurs qui achètent l'effacement sur le marché de l'énergie.

chiffres-clés



Pour les 7 bâtiments audités

Entre **15 510 €** et **19 100 €**
de revenus potentiels cumulés par an

28 % de potentiel
d'effacement moyen

Qu'est-ce que l'effacement ?

L'effacement électrique consiste à réduire de manière ponctuelle sa consommation durant les jours de pointe définis par RTE, notamment lorsque le réseau est confronté à des pics de consommation (vague de froid intense, plages horaires 7h > 15h et 18h > 20h). Déjà largement pratiqué dans les industries, il ne l'est que très peu à ce jour dans les bâtiments tertiaires, et notamment au sein des collectivités. Le SIGERLy fait donc figure de pionnier en la matière !

Le syndicat est lui-même engagé sur cette thématique en tant que signataire de la charte Ecowatt. Une journée test qui simulait un pic de consommation a d'ailleurs été menée le 30 novembre 2023 dans ses bureaux.



Des missions « flash » sobriété

Le SIGERLy a proposé à ses communes adhérentes au niveau 2 de l'offre CEP de les accompagner pour mettre en place des actions de sobriété dans trois de leurs bâtiments durant la saison de chauffe 2023-2024. Et ce de façon gratuite. Des actions ont ainsi été déployées dans huit communes, parmi lesquelles : modification du planning d'occupation, augmentation de la température dans le local serveur, réduction des consignes de température, limitation des radiateurs d'appoint...

Le conseil en énergie partagé élargit ses bénéficiaires

Lors du comité du 22 mars 2023, les délégués ont voté des délibérations autorisant la réalisation de prestations CEP à des non-membres (ou liées à des bâtiments non communaux). La gendarmerie d'Irigny, la Communauté de communes de la vallée du Garon et le syndicat intercommunal du lycée Rosa Parks de Neuville-sur-Saône ont depuis passé une convention avec le SIGERLy.



Le sens du métier

En avril 2023, les chargées et chargés d'affaires CEP ont signé une charte des valeurs du conseiller et de la conseillère en énergie partagée. Elle comporte 10 engagements qui se traduisent chaque jour dans leur métier !



Au revoir BAPAURA et bonjour BAOBAP !

En août 2023 BAPAURA prenait fin, après trois ans d'existence. Le SIGERLy faisait partie des 11 partenaires de ce projet européen centré sur l'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics des petites communes.

Mais BAOBAP (Boite à outils bâtiments publics) a pris le relais ! La thématique reste la même, mais vient s'enrichir de nouveaux outils et de nouvelles thématiques. Le SIGERLy, qui compte parmi les six partenaires pilotes du projet, utilisera la subvention accordée dans la cadre de BAOBAP pour financer du temps passé dans la construction et le déploiement de BATy+.

BAPAURA en chiffres



8 projets ont abouti à la signature d'un marché de travaux. Ils concernent les communes de Solaize, Sathonay-Camp, Tassin-la-Demi-Lune, Vourles, Couzon-au-Mont-d'Or, Marcy-l'Etoile, Albigny-sur-Saône.

La **baisse moyenne** des consommations sur ces 8 projets sera de **56,7 %**.

En moyenne, **5 € TTC** d'investissement par kWh économisé.

Cofinancé par l'Union européenne

BAOBAP s'inscrit dans le programme européen LIFE, l'instrument financier de la Commission européenne consacré au soutien de projets innovants dans les domaines de l'environnement et du climat.

Les points de vue et les opinions exprimés sont toutefois ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de CINEA. Ni l'Union européenne ni l'autorité subventionnaire ne peuvent en être tenues pour responsables.

Focus sur... une démarche exemplaire

Sathonay-Camp a lancé deux rénovations énergétiques d'ampleur en 2023. Elles s'inscrivent d'ailleurs dans le projet européen BAPAURA.

Rénovation de la Mairie, la poste, la salle des Fêtes

- 1 420 m² de travaux
- 55 % d'économies d'énergie
- 51 % de réduction des gaz à effets de serre



Rénovation de la maternelle et du centre de loisirs

- 1 388 m² de travaux
- 81 % d'économies d'énergie
- 88 % de réduction des gaz à effets de serre



▶ Découvrez l'interview de Damien Monnier, Maire de Sathonay-Camp, qui explique la démarche de la Ville en matière de rénovation énergétique.

L'expertise du SIGERLy

Treize agent·es réalisent des missions en lien avec la performance énergétique du bâtiment. Ils font partie de la direction conseil en énergie partagée.



Nos missions

Les énergies renouvelables

Le déploiement des énergies renouvelables est un axe essentiel pour faire diminuer les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance énergétique de nos territoires. Le SIGERLy accompagne les communes afin qu'elles prennent toute leur place dans ce processus :

- en gérant 15 installations photovoltaïques pour le compte de huit communes ;
- en se mobilisant pour massifier la solarisation des toits des bâtiments communaux ;
- en les appuyant sur tous leurs projets d'installations d'énergie renouvelable (biomasse, solaire thermique, géothermie...), de la phase étude au suivi de fonctionnement, en passant par l'assistance à maîtrise d'ouvrage durant les travaux.

En 2023, l'entrée en vigueur de la loi APER (Accélération de la production d'énergies renouvelables) renforce les enjeux liés à cette thématique pour les communes.

Les installations photovoltaïques gérées par le SIGERLy

Le syndicat assure la gestion en maîtrise d'ouvrage de 15 installations photovoltaïques à Bron, Vénissieux, Feyzin, Craponne, Saint-Priest, La-Tour-de-Salvagny, Collonges-au-Mont-d'Or et Sainte-Foy-lès-Lyon.

En 2023, deux centrales ont dû être mises à l'arrêt dans l'attente de réparations : le gymnase Jacques Anquetil à Vénissieux et le groupe scolaire Jean Moulin à Bron.



L'installation de Craponne correspond au site le plus productif avec un ratio de 1297 kWh/kWc.

En 2023

chiffres-clés



3 645 m² de panneaux photovoltaïques répartis sur 15 sites



112 920 € d'électricité photovoltaïque vendue pour 265 MWh d'énergie produite



972 kWh/kWc productivité moyenne de l'ensemble des installations photovoltaïques



90 tonnes d'émission de CO₂ évitées

Un AMI pour solariser le foncier disponible des communes !

Pour contribuer à amplifier la production d'énergies renouvelables, le SIGERLy a proposé à ses communes membres de solariser les surfaces inutilisées de leurs patrimoines. L'idée étant que ces surfaces soient mises à disposition d'un opérateur, afin qu'il y construise, exploite et maintienne une centrale photovoltaïque pendant une durée déterminée. La vente de l'électricité ainsi produite est au bénéfice de l'opérateur, mais ce dernier verse un loyer aux communes tout en assumant l'entièreté des investissements, des études techniques, des démarches administratives et du risque économique.

L'AMI lancé en été a permis de retenir la candidature de six opérateurs en fin d'année. C'est désormais aux communes de choisir l'offre qui leur semble la plus pertinente !

L'AMI en chiffres



16 communes (Caluire-et-Cuire, Chaponost, Chassieu, Communay, Corbas, Givors, Jonage, Lissieu, Rillieux-La-Pape, Saint-Fons, Saint-Genis-Laval, Saint-Priest, Saint-Symphorien-d'Ozon, Sathonay-Camp, Sathonay-Village et Solaize)



52 projets photovoltaïques

- 40 sites en toitures
- 6 parkings
- 6 courts de tennis



6 400 MWh de production annuelle estimée si la totalité des sites sont solarisés, soit l'équivalent de la consommation électrique moyenne de 1 400 foyers français par an



6 opérateurs

Encourager l'autoconsommation

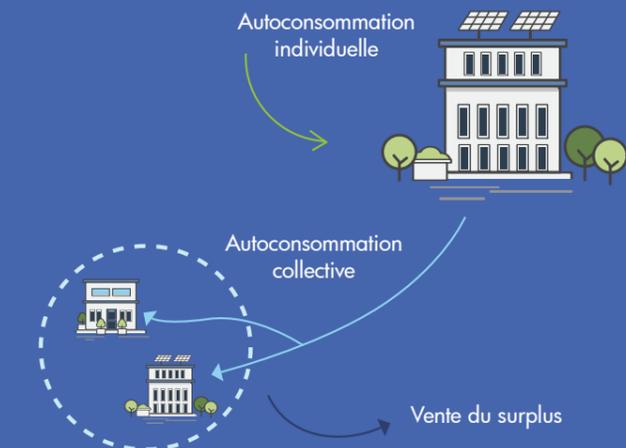
Réduire sa facture d'électricité, améliorer son autonomie énergétique, valoriser son patrimoine foncier, accélérer la transition énergétique... De nombreux bénéfices découlent de la mise en place d'un dispositif d'autoconsommation photovoltaïque pour une collectivité. C'est pourquoi le SIGERLy propose dorénavant un accompagnement en la matière : une étude d'opportunité gratuite (pour affirmer ou infirmer le potentiel d'un site), puis, si le potentiel est avéré, une étude de faisabilité, commandée auprès d'un bureau d'études spécialisé (dans le cadre d'un marché du SIGERLy).



▶ Découvrez l'intervention du cabinet Seban au SIGERLy en janvier 2023, consacrée à la production d'énergies renouvelables et à l'autoconsommation.

L'autoconsommation, qu'est-ce que c'est ?

C'est le fait de consommer sa propre production d'électricité. L'autoconsommation peut être individuelle, c'est-à-dire que production et consommation sont réalisées sur le même site (même compteur), ou bien collective. Dans ce cas, plusieurs producteurs et/ou consommateurs se réunissent autour d'une personne morale organisatrice (PMO) afin de produire et/ou consommer l'électricité dans un périmètre plus étendu.



L'expertise du SIGERLy

Une chargée de mission est dédiée à la thématique EnR au sein de la direction conseil en énergie partagé. Elle est appuyée par le service Etudes-travaux de la même direction pour certaines études.

Nos missions

Le financement de la transition énergétique

Le financement est un pilier fondamental de la réussite des projets de transition énergétique. Avec l'accroissement des investissements à réaliser (notamment pour atteindre les objectifs du décret tertiaire) et la hausse générale des prix, la pression financière sur les communes est croissante. L'élaboration d'un plan de financement solide et la recherche de financements adéquats sont devenues une étape clé dans tout projet de rénovation énergétique ou de son parc d'éclairage public.



En 2023

chiffres-clés



Les subventions

Le SIGERLy a apporté son appui technique pour décrocher :

- **3,3 M€** de Fonds vert rénovation énergétique (9 communes accompagnées)
- **650 000 €** de Fonds vert éclairage public (16 communes accompagnées)
- **3,8 M€** d'aides à l'investissement de la Métropole de Lyon (17 communes accompagnées)
- **1,55 M€** de DSIL/DETR* (6 communes accompagnées)

*Dotation de soutien à l'investissement local / Dotation d'équipement des territoires ruraux



Les CEE*

- **36,5 GWh cumac**** validés pour les travaux d'éclairage public
- **31,7 GWh cumac**** validés suite aux travaux des communes
- **706 457 €** de CEE vendus et intégralement reversés aux communes

*Certificats d'économie d'énergie

** cumac = cumulé / actualisé, cela permet de comparer des mesures de performance énergétique sur la durée de leurs effets estimés.

Un mode de financement innovant : l'intracring

En 2023, un travail a été mené avec la Banque des Territoires en vue de signer une convention d'intracring permettant au SIGERLy de bénéficier d'un prêt de 14 M€ à un taux préférentiel. Ce prêt financera le renouvellement du parc d'éclairage public de nos communes.



L'intracring est un dispositif financier qui consiste à réaliser des travaux de performance énergétique générant des économies d'énergie avec un temps de retour court. Ces économies sont affectées au remboursement des avances versées par la Banque des Territoires.

L'expertise du SIGERLy

La réalisation de simulations financières et la recherche de subventions sont assurées par un chargé de mission ingénierie financière. Les prêts et l'intracring sont gérés par notre service Finances et comptabilité.

Nos missions

La mobilité durable

Parmi les communes adhérentes au SIGERLy, huit d'entre elles (Brignais, Chaponost, Chasselay, Communay, Millery, Saint-Symphorien-d'Ozon, Ternay et Vourles) se trouvent en dehors du territoire de la Métropole de Lyon. Elles ne peuvent donc pas bénéficier de son plan de déploiement de bornes de recharge publiques.

Or, même si la grande majorité des recharges sont aujourd'hui réalisées soit à domicile, soit sur le lieu de travail, les points de recharge ouverts au public sont indispensables pour soutenir la croissance de la mobilité électrique et pallier les carences de l'offre privée.

C'est pourquoi le SIGERLy s'est doté de la compétence IRVE (Infrastructure de recharge de véhicules électriques), afin d'être en mesure d'accompagner ces huit communes sur cette thématique. La délégation de compétence est effective depuis le 1^{er} janvier 2023.



En 2023

chiffres-clés



1 SDIRVE validé par la Préfecture



3 bornes de recharge prises en charge à la place des communes



1 AMI lancé



1 opérateur retenu



Démarrage d'une nouvelle compétence pour le SIGERLy

Avec le transfert effectif de la compétence IRVE des huit communes au SIGERLy le 1^{er} janvier 2023, le syndicat a repris l'exploitation de trois bornes de recharge déjà présentes à Brignais, Saint-Symphorien-d'Ozon et Chaponost.



Le SDIRVE validé par la Préfecture

Le Schéma directeur des infrastructures de recharge de véhicules électriques élaboré par le SIGERLy au cours de l'année 2022 a été validé par la Préfecture début 2023. Ce document de référence s'articule autour d'un diagnostic, d'un projet de développement, d'un calendrier et d'un dispositif de suivi.

Un AMI pour déployer le réseau

En juin, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé par le syndicat afin de trouver un opérateur qui construise, exploite et maintienne le futur réseau de bornes de recharge. L'intérêt principal de ce montage est qu'il permet le déploiement d'infrastructures publiques de recharge sans investissement de la part de la collectivité, le risque économique étant assumé par l'opérateur. C'est IZIVIA EXPRESS qui a été retenu fin 2023 à l'issue de la procédure. 17 nouvelles stations doivent être déployées d'ici 2025.

L'expertise du SIGERLy

La supervision de la gestion et du déploiement du réseau de bornes de recharge est assurée par un chargé de mission.



Le SIGERLy côté coulisses

Nos équipes en 2023

Le syndicat rassemble 59 agent·es aux profils techniques et administratifs complémentaires. Notre organisation et la montée en compétences de nos équipes répond au souhait d'apporter le meilleur accompagnement possible aux communes.

En 2023

chiffres-clés



59 agent·es

20 contractuel·les

35 fonctionnaires

4 apprenties

44 % de femmes

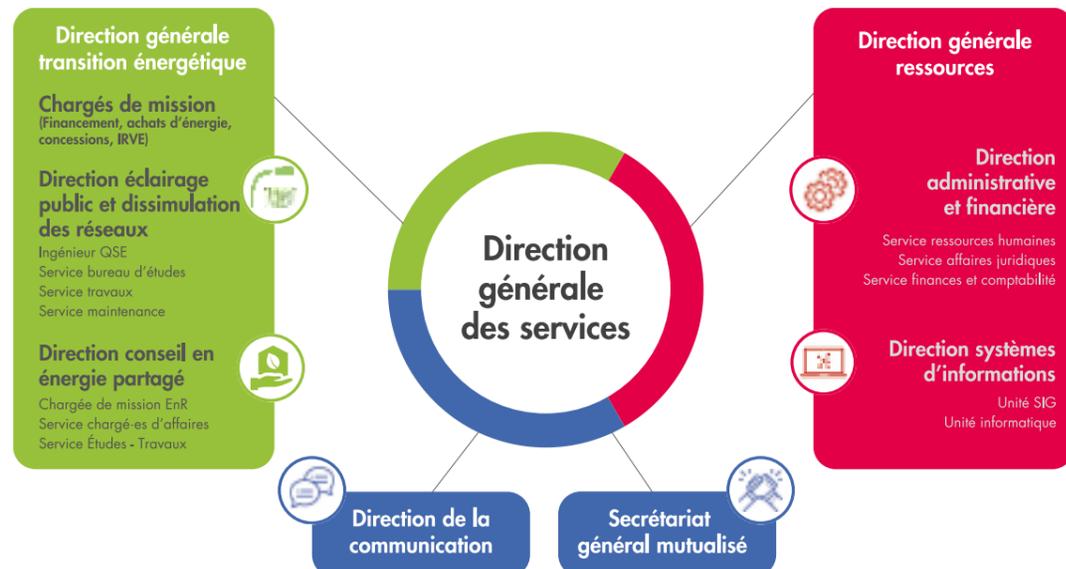
40,5 ans d'âge moyen



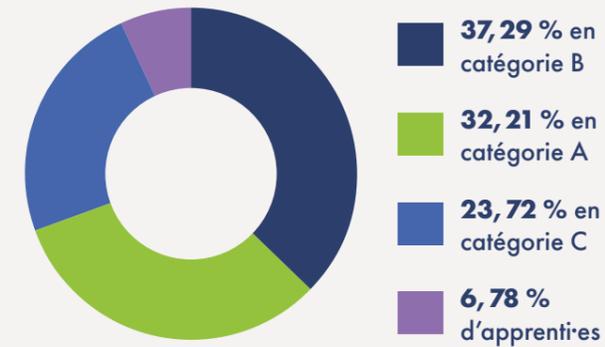
Vinciane Brunel

7^e Vice-présidente
Ressources humaines

« Plus que jamais le SIGERLy évolue dans un contexte demandant toujours plus d'agilité pour accompagner le plus efficacement les besoins des communes. Aussi, en 2023 nous avons poursuivi le travail autour du plan d'administration et de la structuration interne, désormais articulée autour d'une équipe de direction renforcée DGS/DGA. »

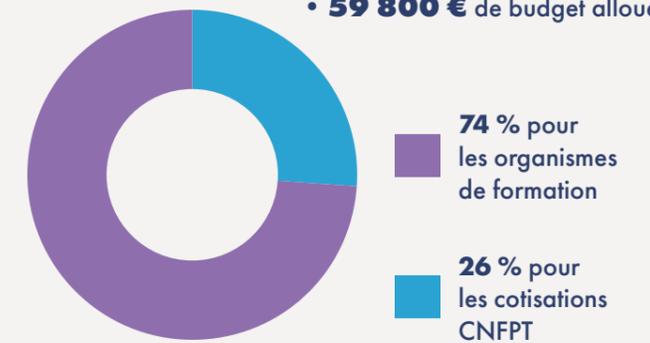


Cadre d'emplois



Formation

- **206** jours de formation
- **4,5** jours de formation en moyenne par agent·e
- **59 800 €** de budget alloué



Les mouvements (stagiaires compris)



Le SIGERLy a renforcé son accueil de stagiaires et d'apprentis, sans augmentation réelle d'effectif. Ce renforcement s'inscrit dans une démarche de transmission des savoirs et d'intégration au service de l'innovation.



3 ateliers ont réuni les managers pour travailler sur le plan d'administration en 2023.

Une nouvelle organisation pour favoriser l'agilité et l'efficacité

En 2023, les services ont été restructurés pour assurer davantage de transversalité, de performance, de mutualisation des expertises et d'innovation.

La Direction générale a été consolidée, avec la création d'une délégation « Transition énergétique » et d'une délégation « Ressources ». Par ailleurs, la mutualisation du Secrétariat général a été finalisée.

En parallèle de la mise en place de cette nouvelle organisation, les managers du SIGERLy ont travaillé sur l'élaboration d'un plan d'administration et l'écriture des projets de service.

L'expertise du SIGERLy

Le service Ressources humaines, rattaché à la direction administrative et financière, est composé d'une responsable et d'une gestionnaire RH.



Le SIGERLy côté coulisses

La vie interne



« Une partie de notre parc automobile a évolué. Moins de véhicules thermiques au profit de véhicules électriques. L'existence de bornes de recharge dans nos nouveaux locaux a fortement aidé dans cette transition.

Côté outils informatiques, un travail important a été mené pour se doter d'un nouveau SIG (Système d'information géographique) qui permettra en 2024 de moderniser et d'optimiser la gestion

de l'éclairage public avec un meilleur suivi des entreprises lors de leurs interventions, l'édition de rapports et un traitement plus rapide des remontées des communes. »

Philippe Pérardel

4^e Vice-président

Gestion des locaux et moyens généraux

RSO : chantier en cours



2023 marque le lancement de la démarche de Responsabilité sociétale des organisations (RSO) au SIGERLy. Un temps d'échange a été organisé le 1^{er} juin pour donner le coup d'envoi de ce projet collectif.

On passe à l'électrique !



Le SIGERLy convertit progressivement son pool de voitures pour diminuer son impact carbone. Fin 2023, sept véhicules sur 15 étaient électriques.

Et si on prenait l'air ?



Début juillet, le SIGERLy a proposé à ses agentes un pique-nique au parc Bazin à Villeurbanne. Repas éco-responsable et jeux étaient de la partie.

Participation à la Fresque du sexisme



Le 29 juin, tous les agentes ont pris part à cet atelier destiné à décrypter les rouages du sexisme et les dynamiques qui nourrissent les inégalités de genre, dans un esprit collaboratif.



Mystères au séminaire

Le 15 septembre, les agent·es et la quasi-totalité du bureau du syndicat se sont réunis pour le séminaire annuel. Une « murder party » a entrecoupé les interventions des différents services. Les méninges ont travaillé toute la journée !

Une crémaillère réussie

Pour célébrer l'emménagement dans nos nouveaux bureaux (le déménagement a eu lieu en octobre 2022), un moment festif a été organisé le 9 janvier. Au programme : galette des rois et atelier fresque végétale ! Cette dernière orne désormais notre hall d'entrée.



Une fin d'année pleine de surprises

Chaque jour du mois de décembre, les agent·es étaient invité·es à ouvrir une case de leur calendrier de l'avent digital. Jeux, infos ludiques, conseils, invitations à des événements tels qu'un tournoi de Mario Kart ou bien un blind test, le dernier mois de l'année était animé au SIGERLy !

Cap sur la sobriété numérique

Du 13 au 17 mars 2023, le SIGERLy participait pour la première fois à la semaine du nettoyage numérique. Ce challenge, animé par la direction Systèmes d'informations et la direction communication, consistait à libérer un maximum d'espace sur nos serveurs et nos boîtes mails. Tout au long de la semaine, des astuces étaient distillées aux agent·es pour les accompagner dans cette démarche. Un compteur était également actualisé chaque jour pour suivre l'évolution de nos efforts.

En complément, un atelier dédié au numérique responsable a été animé par l'association Conscience et impact écologique a été proposé aux agents.



Des newsletters récapitulant des astuces ont été envoyées aux agent·es toute la semaine de la sobriété numérique.



chiffre-clé



9,46 % de nos données ont été supprimés au cours de la semaine

Loin d'être une action isolée, cette semaine a amorcé un travail de sensibilisation sur les bonnes pratiques à adopter en matière de sobriété numérique. Elle s'inscrit aussi dans un travail de fond mené par la direction SI qui agit à plusieurs niveaux :

- ajout de composants dans les serveurs plutôt que remplacement global ;
- augmentation de la durée de vie des matériels (5 ans minimum pour les équipements individuels, 7 ans pour les serveurs) ;
- mise en veille automatique des copieurs ;
- économies d'énergie dans la salle des serveurs (25° au lieu de 21° précédemment) ;
- don de matériel à l'association LALIS.



La communication

Sensibiliser aux enjeux de la transition énergétique, expliquer le rôle et les missions du SIGERLy, refléter les valeurs du syndicat, voilà les objectifs de nos actions de communication. Elles se traduisent par plusieurs vecteurs, de l'événementiel aux publications en passant par nos différents outils digitaux.



« 2023 marque la mi-mandat. Pour cette occasion, nous avons édité un fascicule spécifique qui retrace les missions et nouvelles actions en faveur de nos communes adhérentes. Nous avons par ailleurs poursuivi les mardis visite, avec notamment une découverte du Campus Transfo de RTE. Nous nous sommes de nouveau associés à RTE ensuite, à l'occasion des journées du patrimoine en septembre. C'était la première fois que le SIGERLy prenait part à cet événement européen.

Le grand public a pu découvrir notre exposition sur l'éclairage public et la pollution lumineuse. N'hésitez d'ailleurs pas à la solliciter pour l'exposer dans votre commune ! »

Jean-Philippe Jal

8^e Vice-président
Communication



Mardi Visite au campus Transfo de RTE

Délégués et agent·es du SIGERLy se sont retrouvés le 20 juin pour découvrir le plus grand campus européen dédié à la formation, l'expertise et l'innovation dans le domaine du transport d'électricité.

chiffres-clés

15 événements
internes et externes organisés

347 participants
(hors Journées européennes du Patrimoine)

6 prêts
de notre exposition
sur l'éclairage public durable



Journées européennes du Patrimoine : une première !

Le samedi 16 septembre, le SIGERLy s'est greffé à l'événement que RTE organisait sur son campus Transfo. Plus de 200 visiteurs ont pu découvrir le SIGERLy, être sensibilisés à la pollution lumineuse et répondre à un quiz, avec des goodies à la clé !



Faire le point à mi-chemin

En complément de l'intervention du Président et des Vice-Président·es le 29 novembre, un bilan de mi-mandat structuré autour des axes stratégiques du SIGERLy a été élaboré et diffusé. Il mesure les avancées des trois dernières années et fixe le cap d'ici 2026.

Le bilan de mi-mandat est à retrouver dans la rubrique [Ressources](#) > Publications de notre site.



Une nouvelle plaquette sur l'autoconsommation

Pour appuyer le lancement d'une nouvelle offre liée à l'autoconsommation photovoltaïque, une plaquette explicative a été créée à destination de nos communes membres. En complément d'éléments pédagogiques, elle met en avant les avantages de ce dispositif et les modalités d'accompagnement du SIGERLy.

Bientôt un nouvel outil...

En 2023, la direction communication a été fortement mobilisée sur la construction d'IDYiE, le futur intranet - extranet du SIGERLy. Cette plateforme, qui comporte une facette destinée aux agent·es et une autre réservée à nos adhérents, proposera une information personnalisée et actualisée selon le profil d'utilisateur.



Le SIGERLy sur la toile

en 2023

Flash' Info

- **4 numéros**
dont 1 décryptage consacré à la qualité de l'air intérieur
- **357 abonnés**

Site internet

- **30 552 visites**
- **39 articles**
(actualités, focus, rencontres avec les communes, portraits d'agents)

Réseaux sociaux

788
abonnés

2 634
abonnés

272
abonnés

87 abonnés
15 vidéos

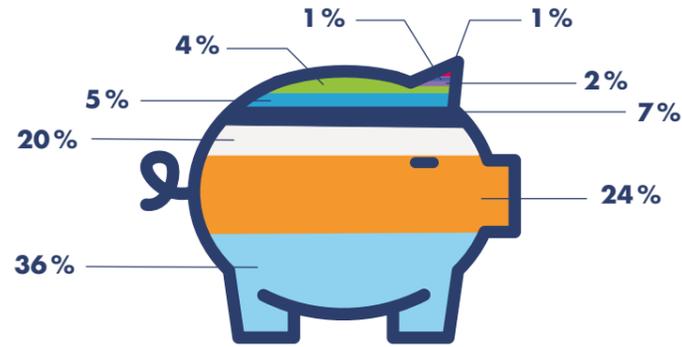
L'expertise du SIGERLy

La direction communication est constituée d'une directrice, d'une chargée de communication digitale et relations presse ainsi que d'une apprentie.

Les finances

Les recettes

(hors opérations d'ordre et accise sur l'électricité)¹



Contributions des communes 29 M €	Subventions 2,8 M €
Excédent de fonctionnement capitalisé de l'année n-1 19,1 M €	Produit des cessions 1,8 M €
Emprunts 16 M €	Participation aux travaux 686 934 €
Redevances de concession 5,4 M €	Produits divers de gestion 188 379 €
Récupération TVA + FCTVA 4,3 M €	

Contributions

Elles sont directement corrélées à l'objet-même du SIGERLy, qui est d'accompagner les communes dans une gestion énergétique durable.

Subventions

Le montant des subventions décrochées est 4 fois plus élevé que l'année dernière.

Emprunt

Il complète le financement des projets des communes.

Elles sont composées de la R1 (frais liés à l'exercice du pouvoir d'autorité concédante pour le gaz et l'électricité), de la R2 (participation d'Enedis

Redevances de concessions

au financement de nouvelles infrastructures) et de l'article 8 (participation d'Enedis aux travaux d'enfouissement des réseaux).

Les dépenses

(hors opérations d'ordre et accise sur l'électricité)¹



Travaux 29,5 M €
Dettes et emprunts 14,4 M €
Achats d'énergies et dépenses de maintenance pour l'éclairage public 5 M €
Charges de personnel et indemnités élus 3 M €
Frais généraux 2 M €
Reversement des CEE 442 569,50 €

Travaux

53 % des travaux sont liés à de la dissimulation des réseaux, 47 % à l'éclairage public.

296 marchés passés en 2023

12 marchés globaux (3 avec appels d'offres)

274 marchés subséquents avec maîtrise d'œuvre

10 marchés subséquents travaux d'enfouissement et d'éclairage public



Ikhlef Chikh

6^e Vice-Président
Affaires juridiques et marchés publics

« Nous avons engagé la transformation de nos marchés de travaux, guidée par la recherche d'une plus grande performance énergétique, sociale et économique, appuyée par un audit externe. Cela s'est traduit par la réécriture concertée et la passation, sur le 2^e semestre, du marché d'achat des prestations de maîtrise d'œuvre des travaux de dissimulation coordonnée des réseaux.

Ce travail s'inscrit de façon plus large dans une démarche d'échanges avec nos partenaires pour développer une politique d'achats vertueuse au sein du SIGERLy. Un sujet majeur sur lequel je souhaite que le syndicat fasse figure d'exemple. »

L'expertise du SIGERLy

Les marchés sont passés par le service Affaires juridiques, qui réunit un responsable, deux gestionnaires marchés ainsi qu'une juriste. Ce service fait partie de la Direction administrative et financière.

En 2023

chiffres-clés



29 M€ de contributions

1,2 M€ de contributions budgétisées par 10 communes

1,2 M€ : c'est le montant des travaux financés par fond de concours pour 7 communes

Le « fonds de concours » est une participation versée par une commune au SIGERLy en tant que maître d'ouvrage, en vue de réaliser un chantier d'éclairage public ou de dissimulation des réseaux, et qui réduit d'autant sa contribution.

3,5 ans : c'est le ratio de désendettement du SIGERLy

700 titres (factures émises)

3 814 mandats (factures reçues)

66,8 % des dépenses réelles de fonctionnement correspondent aux travaux dissimulation des réseaux et éclairage public

¹ Les montants indiqués correspondent à la somme « investissement + fonctionnement » issue des comptes administratifs 2023



« 2023 marque tout d'abord l'instauration des AP / CP, une modalité de gestion des crédits au plus près de l'avancement réel des chantiers pluriannuels. 2023, c'est également le renforcement du contrôle de gestion – via notamment l'arrivée d'un apprenti

dédié – et l'adaptation de nos process à l'ordonnance sur la responsabilité financière des gestionnaires publics, entrée en vigueur au 1^{er} janvier de cette année.

Je tiens également à souligner le travail important qui a été mené en 2023 par nos agent-es pour concrétiser la convention intracting avec la Banque des territoires. Elle nous permet de bénéficier d'une source de financement à un taux bonifié au profit de la rénovation du parc d'éclairage public ! »

Corinne Subai

3^e Vice-Présidente
Finances et budget



SWAP !

En 2023, les taux d'emprunt ont connu une envolée. Pour contrer la hausse du taux variable de l'emprunt vert souscrit auprès de La Poste fin 2022, le SIGERLy a « swappé » (échangé) le taux variable pour un taux fixe, plus compétitif. Rien que pour l'année 2024, ce changement permet d'économiser 44 000 € sur les intérêts de l'emprunt !



M57 en vue

Pour préparer le passage à la nomenclature M57 en 2024 (référentiel comptable), le service Finances et comptabilité a rédigé un règlement budgétaire et financier. Ce document de référence précise les principes de gestion du syndicat et renforce la transparence des règles budgétaires et de gestion.



Gestion rigoureuse et vision prospective

L'entrée en vigueur des AP/CP au SIGERLy le 1^{er} janvier s'est accompagnée de la mise en place d'un pilotage plus fin de la gestion des travaux, qui s'appuie notamment sur les Plans pluriannuels d'investissement élaborés par l'équipe éclairage public et dissimulation coordonnée des réseaux pour leurs communes.

Avec les AP/CP, les crédits sont mobilisés seulement au moment du paiement de la facture réelle, ce qui permet de ne pas faire supporter au budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle.



Changement de trésorerie

Le SIGERLy dépend désormais de la trésorerie de Bron. Une évolution qui a impliqué la mise en œuvre de nouvelles modalités de travail et qui a impacté le délai de paiement du SIGERLy.

L'expertise du SIGERLy

Les comptes sont établis par le service Finances et comptabilité, constitué d'une responsable, d'une coordinatrice financière, budgétaire et comptable ainsi que de deux comptables.

Ce service est rattaché à la Direction administrative et financière.

SIGERLy

1, esplanade Miriam Makeba,
Immeuble Organdi, entrée 18
69100 Villeurbanne

04 78 84 98 27

www.sigerly.fr
info@sigerly.fr

